



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier, à 18h30 le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
23 janvier 2026

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 1
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
23 janvier 2026

Etaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. DAGOT, Mme RONDET, M. GEIGER, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. DA ROCHA, M. KOCH, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avait donné pouvoir : Mme FERNANDES à Mme FOURNIER.

Étaient absents ou excusés : M. MEUNIER, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

025-2026 – ELECTION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

5.3.3. Désignation des représentants – Commission DSP

M. GATTEFIN présente ce dossier

Suite à l'inéligibilité de M. BAUGÉ il convient d'élire un nouveau membre au Conseil d'administration du CCAS, Considérant la délibération n°031/2020 du Conseil municipal du 28 mai 2020,

Considérant que le nombre de membres élus au Conseil d'administration du CCAS est fixé à 6 par délibération n° 060/2020 du 1^{er} juillet 2020.

Dans ces conditions, il y a lieu de procéder à l'élection d'un conseiller municipal en remplacement de M. Denis BAUGÉ pour siéger au Conseil d'administration du CCAS.

Le vote a lieu à bulletin secret sauf si le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à scrutin public.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Affaires Générales, Etat Civil, Anciens Combattants, Développement Economique » du 22 janvier 2026.

Après appel à candidature, il est demandé au Conseil municipal de procéder à cette élection.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Monsieur SALAK propose la candidature de Monsieur DAGOT Joël.

Monsieur DAGOT Joël ne prend pas part au débat ni au vote.

A l'issue du vote Monsieur DAGOT est élu à l'unanimité pour siéger au Conseil d'administration du CCAS.

Le Maire,

Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,

Annie HOUARD

**Date de mise en ligne sur le site
de la Commune : _____ / Février / 2026**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>